

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 8 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus. Poste. Omnibus.				Poste. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.			
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 15	PARIS — D.	2 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 26	TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS — D.	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10
Marcus	6 40	1 4	6 15	Expres.	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX D.	» » »	9 30	» » »	Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX D.	» » »	» » »	» » »	Genac	5 11	10 46	5 38	Vers	8 12	12 31	5 36	Lamadelleine	7 58	11 54	5 23	TOIRAC	8 11	12 18	5 35
Luzach	7 1	1 33	6 50	M.-Libos.—D.	8 55	» » »	» » »	Labenque	5 20	10 53	6 11	Saint-Géry	8 21	12 38	5 45	Montbrun, hal.	8 21	12 38	5 44	CAJARC	8 34	12 32	5 44
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	Fumel	8 42	» » »	» » »	Montpezat	5 31	11 5	6 25	Condèche	8 35	1 5	6 6	Cajarc	8 34	12 32	5 44	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13
Puy-Frére	7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac	8 55	» » »	» » »	Borredon	5 45	11 16	6 42	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	8 46	1 6	6 10	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	6 23
Buravel	7 40	1 57	7 12	Duravel	9 3	» » »	» » »	Caussade	5 55	11 27	6 56	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32	Condèche	9 13	1 35	6 39
Soturac-Touzac	7 40	1 57	7 12	Puy-l'Évêque	9 11	» » »	» » »	Réalville	6 5	14 30	7 8	Conduché	9 5	2 10	6 7	Conduché	9 13	1 35	6 39	Saint-Géry	9 28	2 22	6 59
Buravel	7 40	1 57	7 12	Gastelfranc	9 26	» » »	» » »	Albias	6 13	11 44	7 18	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Vers	9 35	2 35	7 1	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31
M.-Libos.—A.	8 8	2 3	7 40	Luzach	9 38	» » »	» » »	Fonneuve	6 22	11 52	7 28	Toirac	9 44	2 45	7 8	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31
BORDEAUX	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	» » »	» » »	Montauban, A.	6 39	12 7	7 45	Ciourac	9 54	12 22	6 24	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31
PARIS — A.	11 46	4 37	2 48	Mercuès	9 58	» » »	» » »	BORDEAUX	10 40	6 05	» » »	Sept-Ponts	10 7	12 34	6 36	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31
				CAHORS — A.	10 10	» » »	» » »	TOULOUSE A.	8 46	1 45	6 57	CAHORS — A.	10 7	12 34	6 36	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 20 Octobre

Prime exceptionnelle

OFFERTE
A TOUS NOS ABONNÉS
ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-peinture, nous sommes en mesure d'offrir un très joli **Portrait peint à l'huile**, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage, à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

BULLETIN

Au début de sa séance de jeudi, la Chambre a repris la suite de la discussion des diverses propositions de loi relatives à la réforme de la législation des faillites.

Au Sénat, l'ordre du jour appelait la 2^e délibération, sur la proposition de M. Bozérian, relative au trafic des décorations.

La commission d'initiative chargée d'examiner les différentes propositions relatives au rétablissement du scrutin d'arrondissement paraît décidée à se prononcer, pour la prise en considération, sans discussion.

On a distribué à la Chambre, le rapport général sur le budget de 1889, présenté par M. Jules Roche.

— La presse étrangère continue à s'occuper de l'entrevue de l'empereur Guillaume avec le pape et des déclarations du comte Herbert de Bismarck au sujet du pouvoir temporel : En général, on est d'avis que cette entrevue aura pour résultat de modifier l'attitude du Vatican vis-à-vis de l'Allemagne. Quelques journaux croient même pouvoir affirmer que Mgr Galimberti qui a préconisé cette politique serait prochainement relevé de ses fonctions de Nonce à Vienne. Cette mesure équivaldrait à une disgrâce.

En attendant, l'empereur d'Allemagne continue ses pérégrinations à travers l'Italie. Les journaux officieux de Rome racontent dans ses menus détails son voyage à Naples et, naturellement, ils reprochent à la presse française de ne pas approuver l'entrevue des deux souverains, qui, suivant eux, consacre une alliance qui a pour objet d'assurer le maintien de la paix.

Seulement, ils oublient de dire que cette alliance est dirigée contre la France, et que par conséquent, nous avons d'excellentes raisons de ne pas nous en féliciter.

— Le Danemarck est-il entré dans la triple alliance, ainsi que le prétendent certains journaux allemands? Rien encore n'est venu confirmer cette nouvelle. Ce que l'on sait de certain, à ce sujet, c'est que lors de son récent voyage à Copenhague, l'empereur Guillaume a cherché à décider le souverain de ce pays à entrer dans la triple alliance et que, ne pouvant le décider à une adhésion complète, il a obtenu une promesse de neutralité en cas de guerre européenne.

Telle est du moins la version la plus accréditée. Reste à savoir si elle est fondée. Il paraît fort douteux, en effet, que le Danemarck pousse l'abnégation jusqu'à oublier les déprédations du vandalisme prussien dont il a été victime. Il est des souvenirs qu'on ne saurait chasser de sa mémoire.

**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 octobre

On reprend la discussion de la loi sur les faillites.

L'article 2 a été renvoyé mardi à la commission avec un amendement de M. Thellier de Poncheville, tendant à accorder le bénéfice de la liquidation judiciaire aux héritiers du commerçant décédé dans les dix jours de la cessation de ses paiements.

La commission accepte cet amendement qui lui paraît un acte de justice.

L'article 2, ainsi complété, est adopté.

M. Vergoin présente un amendement tendant à ce que la liquidation judiciaire puisse être demandée aussi par les créanciers des commerçants

en état de cessation de paiements; ils peuvent avoir intérêt à éviter la procédure et les frais de la faillite.

La liquidation judiciaire doit être le cas le plus fréquent et la faillite une exception.

La commission combat cette proposition en alléguant que le créancier ne peut pas connaître assez exactement la situation de son débiteur pour demander la déclaration de cessation de paiement; il faudrait tout au moins un débat contradictoire et une vérification de livres, la distinction entre le débiteur honnête et celui qui ne l'est pas disparaîtrait ainsi.

L'amendement est repoussé par la Chambre.

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4, M. de la Batié développe un amendement portant que le jugement qui ouvre la liquidation judiciaire sera publié dans les journaux d'annonces judiciaires.

La publicité de l'audience ne suffit par à informer le tiers non créancier que le commerçant ne peut plus contracter aucune dette.

La location des presbytères

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. — Le gouvernement prépare un décret modifiant l'ordonnance de 1825 relative à la location des presbytères par les curés et les desservants. Dans ces conditions, M. de Jouvencel voudra sans doute retirer sa demande d'interpellation sur ce sujet.

Mgr Freppel. — Je ne pense pas qu'il y ait lieu de modifier l'ordonnance de 1825, qui est fondée sur les principes de notre droit. Me substituant à M. de Jouvencel, je demande à interpellier le gouvernement sur les modifications qu'il entend apporter à l'ordonnance de 1825.

M. de Jouvencel. — La situation actuelle est une source d'abus, et elle est contraire au Concordat (Bruit, mouvement).

M. le Président du conseil. — Le gouvernement étudie la modification de l'ordonnance de 1825; le Conseil d'Etat est saisi. Quant à présent, il n'y a donc pas lieu à interpellation.

Mgr Freppel. — J'ai le droit d'interpellier le gouvernement sur ses intentions de modifier l'ordonnance de 1825.

M. Floquet. — Si on veut interpellier le gouvernement pour demander le maintien de l'ordonnance de 1825, il est prêt à répondre.

Voix nombreuses : A un mois!

204 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XV

OU L'ON VOIT REPARAITRE UN PERSONNAGE DONT ON N'A PAS PARLÉ DEPUIS TRÈS LONG-TEMPS, MAIS QUE PEUT-ÊTRE LE LECTEUR N'AURA PAS OUBLIÉ.

— Peut-être, répondit-il en souriant. Mais dites-moi toujours ce que vous supposez.

— Eh bien, monsieur, pensez en ce que vous voudrez, reprit-il avec une certaine animation; quant à moi, voici mon opinion : le marquis de Garmandia, je l'ai dit et je l'ai soutenu, même devant mes chefs, ce qui m'a porté de grands préjudices dans l'administration; le marquis de Garmandia n'est pas mort... On se moqua de moi; on me railla sur ma perspicacité; on m'appela saint Thomas; et pourtant, aujourd'hui encore, après dix-neuf ans, je persiste à croire que le marquis de Garmandia ne s'est pas brûlé la cervelle. Ah! si l'on m'avait laissé agir à ma guise, j'aurais démasqué la fraude, et prouvé que l'homme qu'on pré-

tendait être le marquis était tout simplement le cadavre d'un individu quelconque, défiguré tout exprès pour remplacer le marquis... Mais sans doute l'autorité militaire avait intérêt à étouffer l'affaire; elle ne souciait pas de faire monter sur l'échafaud un colonel de l'armée française, et, de plus, appartenant à la plus vieille noblesse de France. Je comprends que l'on eût des raisons spéciales pour agir ainsi. Oui, monsieur, je le répète : malgré toutes les preuves soi-disant positives accumulées contre mes raisonnements je crois ne pas m'être trompé, et encore aujourd'hui j'affirme que ce n'est pas le cadavre du marquis que l'on m'a présenté, et qu'il n'est pas mort; ou, du moins, que s'il l'est maintenant, il n'est mort que postérieurement, et plusieurs années au moins plus tard.

— Et moi, monsieur, je suis certain qu'il existe, dit nettement Bernard.

— Vous avez cette certitude.

— Oui, monsieur, je fais plus, j'affirme qu'il est vivant.

— Ecoutez-moi. J'ai, depuis six ans, donné ma démission. Cependant, sur les instances prières du préfet de police, je suis resté en relations directes avec la préfecture, afin de prêter mon concours dans les cas semblables à celui qui se présente aujourd'hui, où une enquête secrète et des démarches délicates doivent être faites au dehors de l'administration. Dans ces cas exceptionnels, je suis autorisé tacitement à me mettre si cela me plaît à la disposition des personnes lésées; si cela me convient, bien entendu; car, je vous le répète, je suis complètement libre et indépendant de la préfecture; et c'est à ce tigre gratuit que je me mets à

la disposition de mon ancien chef, quand il réclame mon aide. Je traite donc de gré à gré avec les personnes qui me demandent mon concours. Rien n'a encore été convenu entre M. d'Hirigoyen et moi; aucunes conditions n'ont été stipulées, et, par conséquent, aucunes mesures prises. Eh bien! voici ce que je vous propose, monsieur, ainsi qu'à M. d'Hirigoyen. Prouvez-moi que le marquis de Garmandia existe, mettez-moi, par un seul mot, sur ses traces, je ne vous demanderai rien de plus. Je me considérerai comme bien payé de mes peines et de mes travaux, et je ne m'épargnerai pas, je vous le jure!

— Mais, demanda curieusement Bernard, d'où vient donc votre animosité contre ce misérable?

— Moi! s'écria le policier avec surprise : je n'ai aucune animosité contre cet homme; c'est chez moi une question d'amour-propre, voilà tout. Je veux prouver à ceux qui m'ont raillé et traité de visionnaire, que je ne me trompais pas; que mes calculs étaient justes; que j'avais bien vu, et que seul j'avais raison... Voyons, acceptez-vous le marché que je vous propose?

— Un instant, monsieur, dit Julian; permettez-moi de vous faire observer que je ne puis faire avec vous aucune transaction de cette espèce, non pas dédaign, ni par aucunes raisons blessantes pour vous. Je ne saurais admettre ce marché, tout simplement parce que l'honneur me le défend, que je vous tromperais, et que je ne puis vous rendre victime de votre désir passionné de retrouver cet homme. Je semble vous parler en énigmes, mais mon ami vous donnera bientôt la clef de ce qu'il y a d'obscur dans mes paroles; d'ailleurs, je ne suis près de vous que l'intermédiaire de madame

la comtesse de Valenfeurs; elle m'a chargé de vous remettre trente mille francs, et devez en promettre autant encore, si vous réussissez à retrouver sa fille; permettez-moi donc d'accomplir mon mandat?

Tout en parlant ainsi, Julian avait ouvert son portefeuille et en avait tiré une liasse de billets de banque de cinq mille francs chacun, et l'avait présentée au policier stupéfait.

Celui-ci l'avait machinalement acceptée, sans trouver un mot à répondre.

Puis Julian s'était tourné vers Bernard, et lui avait dit avec un sourire triste :

— Entends-toi avec moncier, mon ami; je suis incapable en ce moment de mettre une idée devant l'autre. Deniza me fait signe de venir à elle, je me retire; je ratifie à l'avance toutes les mesures que tu croiras devoir prendre de concert avec moncier, dont toi et moi connaissons de longue date l'incontestable habileté. En un mot, tout ce que tu feras sera bien fait.

— C'est entendu, cher Julian; mieux vaut d'ailleurs qu'il en soit ainsi, répondit affectueusement Bernard, tu n'es réellement pas en état de t'occuper d'aucune affaire sérieuse. Rends-toi près de madame de Valenfeurs, qui, sans doute, désire te voir, et laisse-moi causer d'affaires avec mon-

— Soit mon cher Bernard, je me retire; mais, au nom du ciel! aie pitié du désespoir d'une mère!

— Julian! s'écria vivement le coureur des bois, dis de ma part à madame la comtesse que je ferai tout pour qu'avant une heure elle ait des nouvelles de sa fille; et qu'elle prenne courage! fie-toi à

La Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement.

Mgr Freppel. — Je rappellerai que l'ordonnance de 1825 donne un droit de jouissance du presbytère aux desservants qui sont autorisés à louer. Ils peuvent donc louer tout ou partie de ces presbytères, avec autorisation de l'évêque. On dit que ce droit est un abus, les presbytères étant des propriétés communales.

Le prêtre est ici un usufruitier, qui est investi de tous les droits d'usufruit. Si l'on prétend qu'il n'est que locataire, il a encore le droit de sous-louer et aucune loi ne lui interdit cette sous-location.

La doctrine d'après laquelle les communes sont propriétaires des presbytères n'est pas universellement admise. Des juristes et des cours se sont prononcés contre elle. On annonce que le Conseil d'Etat sera saisi de la question; on lui demande un décret qui aura force de loi; on en revient à ce que l'on appelait autrefois l'évocation en Conseil du roi. On remplace les tribunaux ordinaires par les tribunaux administratifs.

Si les municipalités se trouvent lésées, qu'elles s'adressent à la justice ordinaire qui est seule compétente; c'est ce que vient de décider le tribunal des conflits. Si l'on voulait enlever le droit d'usufruit aux desservants, on se heurterait à la loi de germinal an X. L'ordonnance de 1825 doit donc être maintenue. (Très bien! très bien! Applaudissements à droite.)

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. — Il ne s'agit pas d'interpréter l'ordonnance de 1825, mais de la modifier. De nombreuses communes ont protesté contre ce droit, accordé aux desservants, de jouir d'un presbytère qu'ils n'occupent pas et de le louer à leur profit. C'est là, en effet, un abus qui a occupé depuis longtemps le ministère des cultes.

Une modification est d'autant plus nécessaire que le nombre des presbytères autorisés à louer grandit chaque jour. De là la nécessité de réviser l'ordonnance de 1825 sans porter atteinte à la loi de germinal.

Mgr Freppel. — Cette ordonnance n'est que l'application de l'article 72 de la loi de germinal. Si l'on touche à l'ordonnance, on touchera aussi à la loi organique. (Très bien! très bien! à droite.)

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté.

INFORMATIONS

L'affaire Gilly. — On lit dans la *Gaulois*: « Le bruit court que M. Numa Gilly a été mis en possession des fameux dossiers de M. Wilson, et qu'il en fera usage devant la cour d'assises. On se rappelle que l'année dernière le gendre de M. Grévy avait refusé, malgré les plus vives sollicitations, de se servir de ces dossiers pour confondre ses adversaires républicains. Si réellement M. Numa Gilly en possède le contenu, le procès du mois prochain sera formidable. »

Petit accident de chemin de fer. — Le bruit a couru mercredi soir, qu'une terrible collision s'était produite sur la ligne d'Orléans, près de la gare d'Etampes, entre un train de voyageurs et le rapide de Bordeaux.

Renseignements pris, il s'agit d'un simple accident de matériel, qui n'a compromis la vie d'aucun voyageur. Entre les gares d'Etampes et de Brétigny, un tuyau de la machine du train rapide n° 34

moi, pour lui donner cette consolation.

— Merci, mon ami, dit Julian avec effusion, maintenant, j'espère.

Williams Fillmore se leva alors, et, s'inclinant devant M. d'Hirigoyen :

— Monsieur, lui dit-il, permettez-moi de me retirer : j'ai tenu ma promesse en vous mettant en rapport, ainsi que vous le désiriez, avec un homme habile, et dont, j'en suis convaincu, les services vous seront d'une grande utilité. Ma présence est inutile ici, et probablement elle vous sera d'une grande utilité autre part; car je ne me considère pas comme quitte envers vous; et mon plus vif désir est de vous prouver mon sincère dévouement. J'aurai, si vous le permettez, monsieur, l'honneur de vous revoir bientôt et peut-être, moi aussi, vous apporterai-je de bonnes nouvelles.

— Vous serez toujours le bien venu, répondit Julian; je n'ai pas oublié, croyez-le bien, combien j'ai eu à me louer de vous dans une circonstance fort grave, et je ne doute ni de votre loyauté ni de votre dévouement.

M. d'Hirigoyen serra alors la main de Bernard, salua Williams Fillmore et le policier avec un sourire triste, et il quitta le salon par une porte intérieure, tandis qu'après de nouveaux saluts, Williams Fillmore se retirait par une autre, accompagné par Charbonneau, jusqu'au bas du perron.

Bernard et le policier demeurèrent seuls.

— Maintenant, à nous deux, monsieur, dit Bernard d'un ton de bonne humeur; et tout d'abord, jouons cartes sur tables comme deux hommes d'honneur qui, en dehors de tout intérêt tempo-

qui arrive à Paris à cinq heures quarante-trois minutes du soir, a fait explosion, ce qui a jeté une certaine panique parmi les voyageurs. Le convoi est resté en détresse pendant près de deux heures, et c'est une machine de secours envoyée en toute hâte de Paris qui l'a ramené à la gare d'Orléans.

Les trains suivants n'ont subi que des retards insignifiants.

Chez M. Boulanger. — On lit dans le *Petit Moniteur* :

« La police est très occupée des faits et gestes du général Boulanger; elle a attaché à sa personne plusieurs agents secrets chargés de préciser chaque jour ce qu'il fait et où il va, mais, en dépit de leur habileté, ces agents ne savent rien que ce que le général Boulanger veut leur laisser savoir. Ce qu'ils sont le mieux en état de dire, paraît-il, c'est que la maison du général est actuellement organisée sur le pied d'une extrême élégance, et que ses serviteurs, stylés et disciplinés comme ceux de l'aristocratie, l'environnent des respects dus à un prétendant. Ils ajoutent, nous dit-on, que le général reçoit tous les jours les hauts personnages appartenant à l'élite sociale parisienne, et que les membres les plus éminents de la grande banque se sont mis en rapports avec lui. »

L'affaire Hériot. — En présence des accusations formulées contre le gouvernement et le parquet de la Seine par la presse radicale, au sujet de l'affaire Hériot, un supplément d'enquête a été prescrit et le procureur général a été invité à se rendre au château de la Boissière.

Cartouches Lebel. — La *France du Nord* annonce que l'un de nos rédacteurs est en possession de deux cartouches du fusil Lebel. Ces cartouches proviennent du polygone d'Alpreck, près Boulogne; elles ont été trouvées, dit notre confrère, dans une taupinière d'où un chien de chasse les a détachées; elles étaient accompagnées d'un nombre « incalculable » de balles. La *France du Nord* ajoute « qu'en présence de pareils faits, elle ne saurait trop engager les officiers à veiller de très près sur la distribution des cartouches aux soldats et à exiger un compte rigoureux des munitions employées pendant les exercices à feu. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les Conseils municipaux. — La quatrième session ordinaire des Conseils municipaux des départements, pour la présente année, s'ouvrira le samedi 10 novembre prochain et durera quinze jours.

Les membres des Conseils municipaux seront convoqués individuellement, par MM. les maires, trois jours francs au moins avant la réunion et après lettres closes.

Enregistrement. — M. Lorpbelin, receveur de l'enregistrement à Figeac (actes civils), est nommé à Pont-Audemer.

M. Delpech, receveur de l'enregistrement à Figeac (actes judiciaires), passe aux actes civils.

M. Desquerre, receveur de l'enregistrement en disponibilité, est nommé à Figeac (actes judiciaires.)

raire, éprouvent l'un pour l'autre une véritable sympathie, et resteront amis lorsque leur association aura cessé.

— Je vous remercie, monsieur, répondit le policier de la bonne opinion que vous avez de moi, et dont je crois être digne : seulement, je vous avoue franchement que je ne comprends pas ce que vous entendez par ces mots : « jouer cartes sur table ? » la franchise la plus entière étant une des conditions les plus sérieuses de notre pacte ou de notre association, s'il vous plaît de la nommer ainsi ?

— Vous allez me comprendre, monsieur : sachez donc que vous auriez fait un marché de dupe, si nous avions accepté vos propositions de tout à l'heure.

— Pourquoi donc cela ? Ces propositions me semblent au contraire à moi fort acceptables.

— Certes, vous devez le penser ainsi; mais vous auriez été volé comme au coin d'un bois, tout simplement, et voici pourquoi : l'homme que nous vous demandons de découvrir n'est rien moins que le marquis de Garmandia lui-même.

— Il se pourrait ! s'écria le policier avec la plus grande surprise.

— Oui, monsieur; quand le moment en sera venu, je vous remettrai les preuves écrites de la main du marquis lui-même de ce que je vous dis : le marquis est l'ennemi personnel de madame la comtesse de Valenfléus, de M. d'Hirigoyen et de moi, ce serait une trop longue histoire à vous conter actuellement; le temps nous manque pour cela. Qu'il vous suffise de savoir, quant à présent, que nous jouons depuis vingt ans une partie terrible, dans laquelle vous allez entrer pour en précé-

Instruction publique. — M. Combebas, instituteur à l'Hospitalet, est nommé à Cieurac.

L'unification des pensions militaires. — L'union fraternelle et patriotique des sous-officiers, soldats, et marins retraités a tenu, dans la salle de l'Elysée-Montmartre, une assemblée générale extraordinaire, dont le but était de discuter, la veille de la rentrée des Chambres, les moyens d'arriver à l'unification des pensions de retraite.

La séance était présidée par M. Sabourin, entouré des membres du comité central de la société et d'un certain nombre d'anciens officiers. Cinq cents personnes environ assistaient à la réunion.

M. Grévin, secrétaire général de la société, a pris le premier la parole. Il a commencé par donner lecture d'un grand nombre de lettres venues de toutes les parties de la France, et qui protestent contre l'infériorité dans laquelle se trouvent les militaires retraités avant la loi de 1881, par rapport à ceux qui ont quitté le service postérieurement à cette loi.

M. Sabourin rend compte ensuite de l'entrevue qu'il a eue samedi avec M. Floquet. Le président du conseil, tout en opposant le manque d'argent, a cependant promis de faire son possible pour obtenir du Parlement, dans le plus bref délai, l'unification des retraites.

Nécrologie. — On nous écrit de Mechmont :

Un de nos concitoyens les plus estimés, M. Jean Dufour, vient de succomber après une vie des mieux remplies. Aussi une foule nombreuse et émue a-t-elle accompagné cet honnête homme à sa dernière demeure. M. Izarn maire de Mechmont, se faisant l'éloquent interprète du sentiment public, a prononcé sur la tombe le discours suivant :

Discours de M. Izarn

Permettez-moi d'adresser un dernier adieu à l'homme de bien, au cultivateur honnête, au trésorier dévoué de la fabrique de Mechmont que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure.

Jean-Pierre Dufour était né le 31 août 1818, au village de Lafaurie, où il a demeuré toute sa vie, et où il est mort hier, entouré de l'affection des siens et du respect de ses concitoyens.

Modeste cultivateur, travailleur infatigable, il vivait retiré au milieu de sa famille, n'ayant qu'un souci, qu'une ambition : cultiver avec ardeur le petit patrimoine qu'il avait recueilli de ses parents et qu'il voulait laisser intact à son fils.

Chrétien ardent et convaincu, Dufour était assidu à tous les offices, et il édifiait la paroisse par ses pratiques religieuses. Il était de ceux qui croient, avec raison, que la religion doit être honorée et respectée par tous; que c'est elle qui nous procure les consolations dont nous avons besoin dans les épreuves difficiles de la vie, et qu'elle est notre suprême espoir au moment redoutable de la mort.

Aussi, lorsqu'il y a 35 ans M. Barginière, curé de Mechmont, le désigna au consul de fabrique comme un de ses membres, il ne pouvait faire un meilleur choix. Vous savez aussi bien que moi avec quel zèle, avec quel dévouement, il a toujours rempli ces modestes fonctions.

imiter le dévouement.

— Vous pouvez plus que jamais compter sur moi après cette loyale déclaration, monsieur.

— Je le sais; la vie de ce misérable n'est qu'une suite non interrompue de vols, de crimes les plus odieux que vous puissiez imaginer : c'est un scélérat sans peur et sans remords; en un mot, c'est un fauve qui jamais ne recule devant aucune extrémité; il fera, je vous en avertis à l'avance, une défense désespérée. Attendez-vous donc à tout de sa part. Habitant Paris depuis quelques mois à peine, il a déjà recruté toute une armée de bandits dont il dispose à sa guise; c'est lui qui, il y a quelque temps, a assassiné en plein jour une femme dans une voiture; et quelques jours plus tard, a été l'auteur des massacres de la plaine du Bourget, de la *Maison des voleurs*. Cette nuit, il a fait tirer sur moi, et j'ai failli deux fois être assassiné; enfin, il y a deux heures, ma voiture a été assaillie par trente ou quarante bandits qui se sont rués sur elle, le revolver et le couteau au poing. Il m'a fallu livrer une véritable bataille, et je n'ai réussi que par miracle à m'échapper des mains de ces drôles. Ces faits vous donnent la mesure de l'homme me contre lequel vous allez avoir à lutter.

— Je vous remercie de ces renseignements, monsieur; mais ils ne m'effraient pas, reprit le policier avec un sourire amer, j'en ai vu bien d'autres ! je suis blasé sur la peur. Cet homme est donc colossalement riche pour disposer ainsi d'une aussi formidable armée de coquins ?

— Oui, monsieur, il est très riche.

— Alors, ce ce ne sera pas facile. Cette affaire me semble même d'une difficulté immense je ne me suis jamais trouvé, pendant ma longue carrière de

Très assidu aux séances du conseil de fabrique, il veillait avec un soin jaloux au bon emploi des petites ressources dont elle disposait, et on le trouvait toujours le premier sur les listes de souscription lorsqu'il fallait faire quelque embellissement à son église qu'il adorait.

Jean-Pierre Dufour ne nous a pas seulement édifiés par toute une vie de probité, mais encore par sa mort, si résignée et si chrétienne.

Notre excellent curé me disait, en effet, ce matin, qu'à la dernière visite qu'il lui a faite, alors qu'on voulait espérer encore que sa constitution arriverait peut-être à surmonter le mal qui le minait depuis plusieurs mois, il avait dit à Dufour en le quittant : « Au revoir ! » et ce dernier, qui ne se faisait pas illusion sur son sort, lui avait répondu tranquillement : « Oui, au revoir au ciel ! » C'est là qu'il est actuellement, qu'il entend les paroles que je suis heureux de lui adresser, tant pour honorer sa mémoire que pour apporter un témoignage de sympathie à sa famille, qui a toujours été si dévouée à la mienne.

J'ai voulu, enfin, en prenant la parole sur cette tombe, donner Jean-Pierre Dufour en exemple aux jeunes qui m'écoutent, pour leur apprendre qu'une vie comme la sienne, si modeste qu'elle soit, lorsqu'elle est bien remplie, est digne de toute notre estime et de tout notre regret.

Adieu donc, cher Dufour, ou plutôt, comme vous l'avez dit vous-mêmes, au revoir dans ce monde meilleur que la Providence réserve toujours aux hommes comme vous, qui n'ont passé sur cette terre que pour faire le bien.

Arrestations. — Les nommés Donnier, Julien-Charles, et Naudeau, Henri-Marie-Alexandre, tous deux originaires de Paris, ont été mis à la disposition du parquet, sous l'inculpation de mendicité et vagabondage.

Vol de bois. — Procès-verbal a été dressé contre 1° la nommée Louise Cavalerie, âgée de 30 ans; 2° la femme Pujol, âgée de 42 ans; la femme Louise Lafage, âgée de 32 ans, toutes demeurant rue des Trois-Baudous, pour vol de bois dans la propriété d'autrui.

Nominations militaires. — Par décret, sont promus dans le service des bureaux de l'intendance militaire et ont reçu les affectations ci-après indiquées savoir :

Au grade d'officier d'administration principal, au choix, M. Joseph Campardon, officier d'administration de 1^{re} classe au 17^e corps d'armée; est maintenu à son poste actuel.

Au grade d'officier d'administration de 1^{re} classe, 2^e tour, au choix, M. Dominique Vincetelli, officier d'administration de 2^e classe au 17^e corps d'armée.

Les officiers détachés de leurs corps. — M. de Freycinet, ayant constaté que d'assez sérieux abus s'étaient glissés dans l'administration au sujet de la situation des officiers détachés de leurs corps, vient de prendre la résolution de faire rentrer dans leur régiment les officiers irrégulièrement employés dans les différents états-majors.

Le ministre de la guerre étudie en ce moment le moyen de rendre efficace cette mesure.

Les falsifications dans les pharmacies. — Ce siècle soi-disant du progrès, pourrait bien n'être que le siècle des falsifications.

policier, en face d'une énigme aussi complète : l'homme que nous voulons découvrir ne doit pas avoir de complices, dans la banale acception du mot; les bandits dont il sert, et que je connais pour la plupart, ne sont employés par lui qu'à titre de comparses; ils ne savent rien; j'ai interrogé avant de venir un certain Fil-en-Quatre, arrêté cette nuit par vous; j'ai écouté avec soin tout ce qu'il m'a dit, je l'ai étudié et retourné de toutes les façons, mais en vain; on le paie, il agit, mais il ne sait rien : Je suis contraint de convenir que tout nous échappe; que nous ne possédons pas le plus léger fil pour nous guider; il est évident pour moi que le commissaire de police et les sergents de ville dont on m'a parlé n'existent pas, la façon dont ces soi-disant agents ont procédé me le prouve.

— Vous concluez ?

— Je conclus que vous ne m'avez rien dit de trop, que nous sommes en face d'un homme, qu'il soit ou non le marquis de Garmandia, non seulement d'une habileté prodigieuse, mais qui, grâce à sa grande fortune, dispose d'une énorme puissance.

— A la bonne heure ! je reconnais maintenant que vous voyez ainsi clair que moi, et que vous comprenez cette affaire comme elle doit l'être. Alors, à votre avis, comment devons-nous procéder avec ce misérable ?

Cartes, à toutes les époques, il a existé des commerçants peu consciencieux, habiles à la contrefaçon; mais jamais l'intelligence humaine ne s'est appliquée à l'étude des falsifications avec une telle ardeur. Cette recherche dans l'art de tromper les semblables est devenue réellement une science.

On est fixé sur ce qu'on mange à Paris. On sait, aujourd'hui, de quoi se compose, sous le nom de vin, beurre, œufs, etc., ce que nous consommons.

Mais ce dont on s'était encore peu occupé, c'est de la quantité de pharmacies populaires qui, par un bon marché exceptionnel, attirent le public et ne sont, les trois quarts du temps, que des officines meurtrières où ceux qui vont chercher des remèdes à leur santé ne trouvent que des drogues qui aggravent leur mal.

C'est à l'étude de cette intéressante question des sophistications pharmaceutiques que vient de se livrer un de nos confrères, M. le docteur Lègoé, qui, justement étonné du peu d'effet dont souvent étaient suivis certains de ses remèdes, s'est décidé un jour à en faire analyser et découvrir ainsi les falsifications qu'ils avaient subies.

Rien ne coûte aussi cher que le bon marché, surtout en fait de remèdes, et nous ne saurions trop le répéter: si le public obtient à bas prix certains médicaments, il en a malheureusement pour son argent.

Faut-il des exemples? nous en avons des centaines.

Le *laudanum*, dont l'emploi est journalier, se fait avec de l'opium d'Alexandrie non titré, qui ne renferme ni la dose d'opium ni la dose de safran obligatoires.

Dans ces conditions, on a eu du laudanum sans efficacité, mais il coûte meilleur marché.

La *poudre d'ipéca* se prépare avec des poudres grises auxquelles on ajoute de l'émétique pour produire l'effet vomitif, alors que cette substitution est des plus dangereuses.

La *pâte de jujube*, elle-même, n'est plus de la pâte de jujube, mais de la gélatine.

La *manne* est sujette à de nombreuses sophistications. On la prépare avec de la glucose, du sucre, de l'amidon, de la farine, du miel et une poudre purgative quelconque.

Mais, de tous ces remèdes, celui qui est le plus falsifié, c'est sans contredit, le *quinquina* dont la valeur commerciale est aussi considérable que la valeur thérapeutique. Or, cette dernière valeur, le quinquina ne la tient que de la quantité plus ou moins grande d'alcaloïdes qu'il contient et dont la plus importante est assurément la quinine.

On substitue souvent le quinquina Maracaiço, qui ne donne que deux pour mille de sulfate de quinine, aux quinquinas Calysayas Loxas et Hea-nuco, qui en renferment une proportion variant de quinze à vingt-cinq pour mille.

Et le vin de quinquina? Il se prépare en faisant tremper de l'écorce de quinquina dans du vin. Les résidus de cette écorce, par conséquent absolument épuisée, sont ensuite séchés et vendus sous le nom de *poudre de quinquina*.

Or, le quinquina sans quinine peut être assimilé à du bois à brûler.

Quant aux pastilles de *guimauve*, il est facile d'être fixé sur leur fabrication. Il suffit de verser une ou deux gouttes d'ammoniaque sur une pastille. Si la pastille prend une couleur jaune, c'est qu'elle contient de la guimauve, si au contraire, elle reste blanche, on peut être fixé, il y a de tout dans cette pastille mais pas de guimauve.

La liste de tous ces médicaments ainsi falsifiés serait trop longue à énumérer, pour que nous en citions davantage pour aujourd'hui du moins.

Le public est prévenu, et nous ne saurions trop lui conseiller de se méfier de certains prospectus alléchants lancés par des pharmacies dont le bon marché est exceptionnel.

Toutefois, ce n'est pas une raison pour que l'autorité ne prenne pas plus de mesures préventives contre ces *potards* peu consciencieux qui compromettent la santé publique.

Les inspections annuelles qui ont lieu dans chaque pharmacie sont absolument insuffisantes. Le but de ces visites est de constater l'état des drogues et médicaments simples et composés; mais comme les pharmaciens savent à quelles époques elles ont lieu, ils peuvent toujours se mettre à l'abri de la justice et continuer audacieusement leurs vols et leurs empoisonnements.

La production chevaline en France. — Il existe dans les vingt-deux départements nationaux 2,514 étalons (par sang anglais 198; par sang arabes, 125; par sang anglo-arabes, 124; demi-sang, 1,765; trait, 302), auxquels sont présentés annuellement plus de 118,000 juments.

Disons incidemment que la jumenterie installée à Pompadour, dans la Corrèze, est peut-être le haras modèle le plus important de l'Europe.

La mission envoyée en Syrie, pour acheter des

chevaux, a ramené six étalons et quinze juments. Tous frais comptés, ces superbes animaux coûtent chacun: les étalons, 5,324 francs; les juments, 6,900 francs.

Les primes et les dotations affectées à l'encouragement de l'élevage, ainsi qu'à l'extension des courses, s'élèvent par an à plus de huit millions de francs (primes, 1,800,000 fr.; dotations de courses, 7,000,000, dont 5 fournis par les Sociétés).

Ne perdons pas de vue qu'en 1887 il y a eu 545 journées de courses en France.

Jetons un coup d'œil sur l'ensemble de notre commerce avec l'étranger.

En 1887, il a été importé 10,212 chevaux mais, en revanche, nous en avons vendu 34,618 c'est-à-dire qu'on a vendu un cheval qui entre, il en sort plus de trois. Cette vaste exportation se chiffre par une somme de 31,000,000 de fr.

Les pays qui s'approvisionnent le plus chez nous sont la Belgique (11,000 têtes vendues en 1887) l'Allemagne (6,300), l'Italie et l'Espagne, qui ont acheté pour leurs armées, l'une 5,000 chevaux, l'autre 3,600, la Suisse (3,528, etc., jusqu'à l'Australie.

L'Amérique a acquis de nos éleveurs des chevaux moyennant 6000 à 8000 fr. par tête qu'elle a revendus là-bas 12,000 à 15,000 fr., ainsi que le constate le document officiel publié par le ministre de l'Agriculture.

A notre tour, nous faisons des achats un peu partout, en Autriche, en Danemarck, en Algérie, en Egypte, etc.

Tels sont, en deux mots, les principaux résultats fournis par la commission supérieure des haras.

Les alcools jugés par l'Académie de médecine. — M. Laborde a fait, ces jours derniers, une très intéressante communication sur le pouvoir toxique des alcools. Il a constaté que l'abus de l'absinthe produit l'épilepsie. M. Dujardin-Beaumez ayant contesté le fait, M. Laborde y est revenu dans la dernière séance.

Expérimentalement, chez l'animal, le fait est, dit-il, indiscutable. Pour l'homme, les observations ne manquent pas; voici une de celles que rapporte M. Laborde: Un jeune homme ayant parié de boire dix-huit verres d'absinthe; au seizième, il fut pris d'attaques épileptiques, suivies d'un état comateux. Les attaques se répétèrent, dès lors, avec une grande fréquence. Pendant plusieurs années, elles cessèrent, pour reparaitre à la suite de nouveaux excès d'absinthe, et actuellement elles se reproduisent tous les deux ou trois jours.

Cette réputation faite, M. Laborde relate ses expériences sur une liqueur considérée d'ordinaire comme inoffensive: la liqueur de noyau. Cette liqueur renferme 5 grammes d'essence de noyau par litre. Or, cette essence est convulsivante au plus haut degré; mais ici les convulsions prennent le caractère tétanique: 5 centimètres cubes de liqueur de noyau introduits dans l'estomac d'un jeune chien déterminent, au bout de dix minutes, une raideur tétanique générale, du trismus, de l'emprosthotonus, etc.

Ce produit volatil peut exercer son action toxique par la simple absorption pulmonaire. Un médecin, venu au laboratoire pour assister aux expériences de M. Laborde, trouvant agréable l'odeur de l'essence de noyau, flaira et aspira à plusieurs reprises le flacon qui contenait cette essence. Il fut pris presque immédiatement d'un malaise général, avec état vertigineux, mal de tête, nausées, puis d'un embarras gastrique qui persista pendant plus de huit jours.

Des symptômes analogues s'observent chez les ouvriers qui travaillent dans les grandes distilleries, et, chez beaucoup, ne doivent être attribués qu'à l'absorption par les poumons des produits toxiques volatils.

Comment débarrasser les alcools des éléments nuisibles qui les rendent toxiques? M. Laborde pense que la purification par la distillation est le moyen le plus certain. L'alcool éthylique pur, rectifié, quelle que soit sa provenance, qu'il vienne de l'alcool de vin, de maïs ou de betteraves, ne produit chez les animaux que les phénomènes de l'ivresse simple, passagère, et ne donne plus lieu à ces accidents graves que provoque l'injection des alcools non purifiés.

M. Lancereaux reconnaît avec M. Laborde que l'absinthe produit des convulsions; mais, jamais, d'après lui, ces convulsions ne présentent le caractère épileptique; l'accès convulsif est toujours semblable à l'attaque d'hystérie.

Pour les Pêcheurs. — Voici un moyen bien simple pour obtenir une bonne pêche. Mettez dans une bouteille de verre blanc quelques vers loisaats; descendre la bouteille bien bouchée au fond de l'eau, après l'avoir attachée avec une ficelle fine, mais solide.

La phosphorescence des vers attire les poissons. Vous jetez vos lignes au tour de la bouteille et vous faites à coup sûr et à bon marché, une pêche miraculeuse.

Empoisonnement pendant les vendanges. — Le 17 août dernier, soixante-six personnes de Roquemaur (Gard), partant de cette localité pour se rendre à Mas-Pioch, commune de Sainte-Marie, afin de faire la vendange. On avait traité avec le régisseur de la propriété, surtout en ce qui concernait la boisson à fournir aux vendangeurs, et il avait été convenu qu'on leur donnerait des vins d'Espagne de l'année dernière.

Au bout de quelques jours à peine, presque tous les vendangeurs tombèrent malades, les uns après les autres, et finalement ils durent s'en retourner chez eux sans avoir terminé les travaux pour lesquels ils s'étaient rendus au mas-Pioch.

Les médecins de Roquemaur ayant constaté chez ces malades des symptômes bizarres, et deux décès étant survenus, une information fut ouverte. Les nombreuses personnes entendues sont unanimes à déclarer qu'au lieu du vin d'Espagne on leur a donné à boire du vin nouveau qu'on prenait, soit au pressoir, soit dans les cuves. Ce vin, disent plusieurs témoins, était épais, trouble et ressemblait à de la confiture.

A toute réclamation, le régisseur répondait invariablement: « Que voulez-vous, nous n'avons pas d'autre vin. » En outre, on raconte qu'au moment où ont commencé les vendanges, les vignes et les raisins étaient couverts d'une grande quantité de matière verdâtre.

Une chose digne de remarque est que les femmes et les enfants qui ont bu ce vin largement mouillé d'eau n'ont éprouvé aucun malaise et se portent fort bien.

A l'heure actuelle, deux hommes et une femme sont décédés. Hier soir, un quatrième a succombé et à Tarascon on va faire procéder à des autopsies, pour savoir si la mort est due à un empoisonnement ou à une influence climatérique.

L'asphyxie dans les cuves de vendange. — Chaque année, à pareille époque, les journaux ont à enregistrer des accidents mortels survenus dans les cuviers et dont sont victimes les ouvriers chargés de pénétrer dans les cuves.

Nous croyons donc utile de reproduire l'article suivant paru dans la *Feuille vinicole de la Gironde*, du 18 octobre:

« La descente des ouvriers dans une cuve de vendange en fermentation active, ou même récemment terminée, est essentiellement dangereuse, quelle que soit l'aération de la cuve, car le bain d'acide carbonique qui surnage et recouvre la vendange est lourd, rapidement asphyxiant, et il est rare que, de ce chef, il n'arrive pas tous les ans des accidents mortels dans les contrées viticoles.

« Le moyen le plus simple pour s'assurer de l'absence de tout danger consiste à se faire précéder d'une bougie allumée. Partout où une bougie brûle, un homme peut aller travailler sans crainte d'asphyxie; mais si la production d'acide carbonique continue à être assez active pour éteindre cette bougie, il suffit pour l'annihiler de suspendre dans la cuve un vieux linge trempé dans de l'ammoniaque ou mieux encore dans de la chaux récemment éteinte. Ces deux substances sont si avides d'acide carbonique qu'elles l'absorbent aussitôt et l'atmosphère de la cuve deviendra immédiatement respirable.

Si l'on avait à manœuvrer de la vendange en cuve pendant un certain temps, il serait prudent de retremper le linge à plusieurs reprises dans la bouillie calcaire et de le redescendre de rechef dans les parties les plus basses de la cuve.

Dans tous les cas, la bougie devra constamment brûler à côté de l'ouvrier, à la hauteur de sa poitrine; et, si elle vient à s'éteindre spontanément, l'homme devra abandonner son travail sur le champ et ne le reprendre qu'après avoir observé les précautions ci-dessus indiquées.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 13 au 20 octobre 1888

Naissances.
Bos Lucie, rue Labarre 52.
Douat Guillaume, rue Nationale 58.
Cluzel Eugène, rue St-Barbe 13.
Faret Emilie, jumelle, rue de l'Université 6.
Cougot Marguerite, rue du Château 4.

Décès.
Griffoul Mathias, 73 ans, rue de la Liberté 17.
Arthous François, 3 mois Cabessut haut.
Planacassagne Adolphe, 4 m., Bd Gambetta, 79.
Delcros Victor, 50 ans, rue St-Urcisse, 7.
Pagés Jean, 10 jours rue Victor-Hugo.
Ilbert Marie, 57 ans, rue des Badernes, 4.
Gaillard Marie, 66 ans, rue Nationale, 47.

Caisse nationale postale d'épargne
Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois d'août 1888.

Versements reçus de 114,791 déposants, dont 21,146 nouveaux 12,610,722 59
Remboursements à 44 927 déposants, dont 8,865 pour solde... 10,729,959 06
Excédant des versements 1,880,763 53

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois d'août 1888.

Versements reçus de 324 déposants, dont 70 nouveaux 71,717 75
Remboursements à 255 déposants, dont 69 pour solde 78,404 29
Excédant des Remboursements 6,746 54

Le Directeur des Postes et des télégraphes, A. BAFFET.

THÉÂTRE DE CAHORS
DIRECTION MARIANI-PILO

Mercredi 24 et jeudi 25 octobre 1888, deux représentations de

Les Pilules du Diable

Grande féerie en 4 actes et 24 tableaux

3 grands Ballets, 12 danseuses

Fantaisies merveilleuses, Lumière électrique

La location est ouverte à partir de ce jour

Prix ordinaires des places.

Grand entrepôt de Sucres
POUR VENDANGES

La Maison Fournié-Lafage, Boulevard Gambetta n° 46, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, elle pourra livrer les Sucres bruts, cristallisés et raffinés avec la réduction des droits.

Elle tient en outre en dépôt, les Sucres de Maïs de la Maison Verly, les Raisins secs nouveaux, le tout première qualité et à des prix défiant toute concurrence loyale.

BOURSE. — Cours du 20 octobre 1888.

3 0/0.....	82 60
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 45
4 1/2 0/0 1883.....	105 70
Actions Orléans.....	1,327 50
Actions Lyon.....	1,310 00
Action Panama.....	287 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 50
Obligations Lombardes.....	302 75
Obligations Saragosse.....	355 00

DERNIÈRE LOCALE

La seconde portion du contingent. — On sait que la classe incorporée l'année dernière, a été appelée toute entière sous les drapeaux et qu'il n'y a pas eu de seconde portion du contingent.

Nous apprenons que le ministre de la guerre va renvoyer prochainement dans leurs foyers 4 à 5,000 hommes de cette classe, qui auront accompli treize mois de service. Les hommes renvoyés seront ceux qui, lors du tirage au sort, avaient obtenu les numéros les plus élevés. C'est donc le rétablissement après coup, de la seconde portion du contingent.

Mouvement d'instituteurs. —

Sont nommés instituteurs publics: à Montdouce, M. Delvert; à Cénévrières, M. Delpech; à Bergant, M. Barra; à Tour-de-Faure (Saint-Cyrq), M. Rigooste; à Carnac-Rouffiac, M. Faurel; à Clezac, M. Combebias; à Lhospitalet, M. Lagarde.

M. Planchou est délégué en qualité d'instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

MM. Jammès et Bret sont nommés instituteurs adjoints: le premier, à Souceyrac; le second, à Aynac.

Mmes Mabro et Henri sont nommées institutrices publiques à Soucirac et à Escamps.

LA NATURE, Sommaire du 18 octobre 1888. — Ambulances urbaines: Dr Z... — Le lait gelé. — Le partage de la côte orientale d'Afrique. Gabriel Marcel. — Episode sur les mœurs des fourmis. G.-A. Hirn. — La photo-fusée. — Le nouveau viaduc du golfe de Tay; mise en place des travées. — Coup de foudre sur un réservoir et une canalisation d'eau à Toulon. F. Zuercher. — La soie et le ver à soie en Chine (suite et fin). Général Tchengk-Ki-Tong. — Nécrologie: Edouard Delebeque. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 17 septembre 1888. S. M. — Récitations scientifiques; curieuses manières de couper les pommes. — Supplément: Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

GAZ DE CAHORS
VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10
Chaux pour amendements id 0 35

PRIS A L'USINE A GAZ

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cache-miroir des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1889

CALENDRIER DU LOT

Price : 50 centimes.

EN VENTE : Chez Étiouard DELSAUD, Libraire-éditeur RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

Donne très exactement les foires

Renseignements Statistiques et Administratifs.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Pour un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des sciences de Paris; C. de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; membre de l'Institut; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, directeur de l'Institut; H. Merimee, directeur de l'Institut; E. Minant, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Weitz, professeur à l'École des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colporteur de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Chaque volume broché 25 francs

Payables à raison de 10 francs par mois

CANAL de PANAMA

Le tirage des obligations à lots de la Compagnie de Panama a eu lieu le 15 octobre, à trois heures. Ainsi qu'on l'avait annoncé, tous les lots avaient été attribués à des obligations placées.

Aux termes du prospectus d'émission, le montant des lots est payable un mois après chaque tirage; mais la Compagnie a fait connaître que, moyennant un escompte calculé sur le pied de 3 0/0 l'an, le paiement des lots serait fait à ses caisses ou chez des correspondants, à l'expiration du court délai nécessaire pour la vérification des titres.

DENTS & DENTIERES

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressées, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONTÉ" Préviennent la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du fœte et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie} Éditeurs

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Éaux-fortes, Gouaches et Croquis, etc.

Payable CINO FRANCS par mois PAR CHÈQUE GÉNÉRAL DE FRANCE, par mandat-poste, ou en espèces.

ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETelle AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUAGES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

31 MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

1880

ÉTAT NATIONAL

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSÉ DU JURY

EXPOSÉ EXP-INT-1881 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.